

FERMETURE DE BAGNEUX :

Les mesures pour les salariés non concernés par le probable PSE

En parallèle de la négociation d'un PSE, la **CFE-CGC** négocie un accord pour accompagner les salariés dont le poste est transféré sur Finlay.

Sont visés les :

- Salariés sans lien avec SMC (37)
- Apprentis (3)
- Salariés séniors à moins de 36 mois de la première date d'un départ à la retraite possible (21).

Une prime calculée en fonction de l'allongement du temps de trajet (comme indiqué dans le tableau), sera versée aux salariés qui rejoindraient Finlay.

Accord spécifique

Mesures spécifiques pour les "Séniors"

Les salariés concernés peuvent, sur demande, bénéficier :

- d'une indemnité complémentaire de retraite équivalente à 4 mois de salaire de référence,
- **ou** d'un rachat de 6 trimestres de cotisation à la retraite,
- **ou** d'un abondement en temps du CET senior à hauteur de 100% sans que celui-ci puisse être monétisé,
- **ou** du dispositif de "[mécénat de compétences](#)",
- **ou** d'une [rupture conventionnelle collective](#) sollicitée entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026.

Rappelons que les salariés "séniors" qui le souhaitent, peuvent solliciter le transfert de leur poste sur le site d'Ollioules.

Mesures spécifiques alternants

Suite à la demande de la **CFE-CGC**, la direction accepte de prendre en charge l'intégralité du coût du Pass Navigo jusqu'au terme de l'alternance.

Dispositions communes :

Allongement du temps de trajet	Prime (versée une seule fois)
jusqu'à 10 minutes	760€
entre 11 et 20 minutes	1520€
entre 21 et 30 minutes	3039€
entre 31 et 40 minutes	4558€
entre 41 et 50 minutes	6077€
Supérieur à 51 minutes	7596€

L'intégration des salariés venant sur Finlay fera l'objet d'un accompagnement spécifique RH. La **CFE-CGC** a demandé en complément la tenue de points réguliers sur la charge de travail et sur la relation managériale. La **CFE-CGC** sera vigilante à ce que cette population ne soit pas "placardisée".

La DRH s'engage à examiner chaque situation au cas par cas.

La **CFE-CGC** accueille favorablement cette disposition de l'accord, et se tient à disposition de l'ensemble des personnels.

N'hésitez pas à solliciter vos représentants **CFE-CGC** qui sont à votre disposition et à votre écoute pour vous conseiller et vous accompagner dans ces moments difficiles.

Samuel MOINAUX

Vos négociateurs :

Olivier TEISSEIRE

Damien CODRON